

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

### Conseil d'Administration du 13 mars 2025

# CCAS VILLE DE RENAGE



# Préambule : obligations légales et objectifs

- La loi d'orientation 92.125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale prévoit dans les communes de plus de 3 500 habitants, qu'un débat ait lieu au sein du Conseil d'Administration, sur les orientations générales du Budget précédant l'examen et le vote de celui-ci. (articles L 2312-1 et L 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).
- Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précédent le vote du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

### Les objectifs du Rapport d'Orientation Budgétaire :

Ce rapport permet aux membres du conseil d'administration :

- de présenter le contexte économique national et local;
- d'être informés sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS;
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2025



# Sommaire

Historique et missions du CCAS	page 4
Bilan financier de 2020 à 2024	page 5
Dépenses et recettes réelles de 2020 à 2024	page 6
Bilan des réalisations 2024	page 8
Perspectives 2025	page 10



# Historique et missions générales

#### HISTORIQUE

Le Comité de Mendicité, créé en 1790, affirme que tout homme a droit à sa subsistance.

La loi du 27 novembre 1796 a instauré les Bureaux de Bienfaisance de constitution libre qui avaient pour rôle l'exercice de l'assistance et du secours aux indigents.

Les Bureaux d'Assistance furent institués par la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Leur constitution était obligatoire dans chaque commune.

Les Bureaux d'Aide Sociale (BAS) ont été créés par le décret 53-1186 du 29 novembre 1953 sur la réforme des lois d'assistance. Ils résultaient de la fusion des Bureaux d'Assistance et des Bureaux de Bienfaisance.

#### MISSIONS GENERALES

Références juridiques - Articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le CCAS est un établissement public administratif communal dont l'organisation, le fonctionnement et les compétences sont régis par des textes législatifs et réglementaires codifiés dans le Code de la famille et de l'action sociale. Il possède son autonomie financière et un budget propre.

#### Le C.C.A.S. doit respecter trois principes :

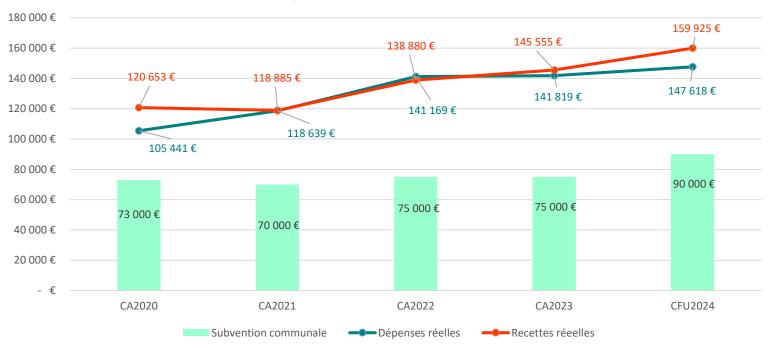
- Intervention dans le domaine de l'action sociale ;
- Aide réservée aux habitants de la commune ;
- Attribution des aides de manière indifférenciée.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques et privées et d'évaluer régulièrement les besoins sociaux de la population.



## Bilan financier 2020 à 2024

#### Évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement



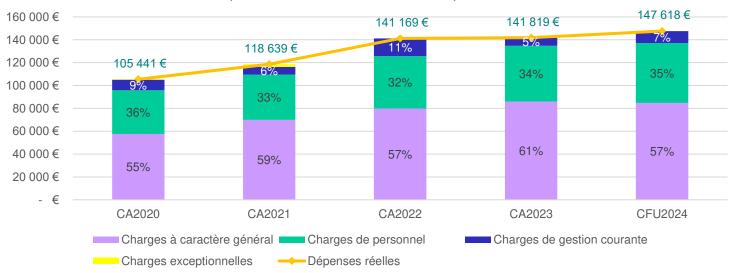
Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours.



# Dépenses réelles

### **Fonctionnement**





- Les charges à caractère général regroupent les dépenses de fluides, assurances, fournitures (administratives, techniques), prestations des intervenants.
- Les charges de personnel : les agents sont rémunérés sur le budget communal. Une convention permet le reversement des salaires à la commune (services administratifs, logements, RH et comptabilité)
- Les charges courantes représentent les participations obligatoires, les subventions aux associations à caractère social, les aides aux personnes (alimentaire, aides factures loyer, énergies), les annulations de créances.

### <u>Investissement</u>

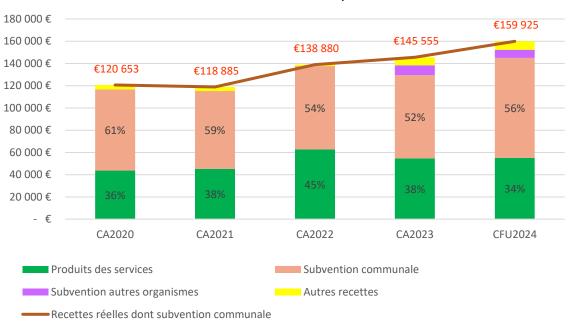
En 2021 : acquisition d'un PC portable pour l'aide administrative aux personnes en difficulté et en fracture numérique. En 2022 : pas de dépense. En 2023 : acquisition d'un véhicule PMR. En 2024 : changement du serveur informatique et changement des portes-fenêtres des logements d'urgence.



### Recettes réelles

### **Fonctionnement**

#### Recettes réelles de 2020 à 2024 par nature



- Les produits de service regroupent les adhésions aux services culturels (cinéma, sorties aquagym, marché), les voyages séniors, le portage des repas à domicile.
- La subvention est communale.
- Les autres recettes : CARSAT, le Département, FCTVA,
- Les dons, les loyers et les charges des logements d'urgence.

#### <u>Investissement</u>



# Bilan des réalisations

	2023	
>	Aides alimentaires	2 796€
>	Aides diverses	827€
>	Aides aux vacances CLSH SEJOURS	3 674€ 0€
<b>&gt;</b>	Soutien associations (dont subventions)	1 555€
>	Fête de Noël	8 380€
>	Portage des repas	33 649€
	·Recettes	29 614€
>	Activités séniors	24 089€
	<ul><li>Recettes</li><li>Voyage</li><li>Sorties</li><li>Carsat</li></ul>	19 473€ 2 609€ 2 000€
	dépenses totales : decettes totales :	74 970€ 53 696€

	2024	
>	Aides alimentaires	1 519€
>	Aides diverses	750€
>	Aides aux vacances  CLSH  SEJOURS	0€ 0€
>	Soutien associations (dont subventions)	6 676€
>	Fête de Noël	8 205€
>	Portage des repas	36 053€
	·Recettes	31 518€
>	Activités séniors	22 270€
	<ul><li>Recettes</li><li>Voyage</li><li>Sorties</li><li>Carsat</li></ul>	17 283€ 2 915€ 2 050€
	Dépenses totales : Recettes totales :	75 473€ 53 766€



### Le CCAS en 2024

- Le CCAS de RENAGE, lieu d'accueil universel, a véritablement été en première ligne pour faire face à une déferlante de précarité sociale.
- ➤ Etablissement public de proximité, le CCAS de RENAGE reçoit tous les publics qui rencontrent à un moment de leur parcours des difficultés sociales. Il accompagne les personnes dans leur demande d'aide sociale, attribue des aides financières et mène une action en faveur des familles, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.
- Sous certaines conditions de situations sociales, financières, les habitants peuvent solliciter le CCAS de Renage pour un secours exceptionnel facultatif. Ces aides financières sont principalement des aides liées à des impayés de factures d'énergie, de loyer, etc... dans le cadre de ses missions facultatives.
- ➤ Cet établissement verse également, sous certaines conditions, des bons alimentaires à des personnes qui sont dans une situation d'urgence et les oriente vers les associations dédiées à l'aide sociale, tels que Élans Solidaires, la Croix Rouge ou les Restos du Cœur.
- La participation à l'aménagement de l'entrée de l'église pour les personnes à mobilités réduites.



# Perspectives pour 2025

- Continuation de l'accompagnement des séniors en lien avec le Centre Socioculturel et les associations, en déployant des actions d'animation et en créant du lien social, notamment vers les personnes isolées. La priorité étant d'accompagner les personnes âgées de la ville dans le maintien de leur autonomie sans exclure leur famille.
- Poursuite d'un service d'aide au déplacement en faveur de personnes isolées, et ou sans moyen de locomotion : courses, marché de Voiron, cinéma, Carrefour et vestiboutique (1 fois par mois le 1<sup>er</sup> jeudi), aide au permis de conduire.
- Veille canicule et grand froid.
- Poursuite d'ateliers sur la fracture numérique et aide administrative avec Élans Solidaires
- Trois grandes actions solidaires seront menées : Octobre rose (avec les Merveilleuses, La Cordée Rose et Entr'elles), un événement dédié aux aidants et le Téléthon
- Les actions parentalités avec des ateliers dédiés à la relation enfant(s)-parent(s)
- Continuité des travaux d'amélioration des 2 logements d'urgence
- Partenariat avec les Restos du Cœur du Voironnais pour une distribution hebdomadaire à partir de ce printemps.
- Accompagnement aux ateliers des gestes de premiers secours.
- ➤ Reprise des résultats 2024 : 28 861,54€ en fonctionnement et 13 652,73€ en investissement.



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Ce rapport sera mis en ligne sur le site de RENAGE :

https://www.ville-renage.fr